

## Conseil Municipal 3 septembre 2015

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Désiles, Coignard, Gervais, Rapicault, Ms Ledru, Lecomte, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher,

Absent excusé : M Aim procuration M. Faucher

### 1. Communauté de communes

Le conseil doit se prononcer sur le projet de modification des statuts de la communauté de communes afin que celle –ci prenne

« dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace » la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » pour

Le conseil émet un avis défavorable à la modification des statuts par 13 voix contre et 1 voix pour, Stéphane Ledru

### 2. Projet d'éco quartier :

Le conseil prend acte de la décision de M. Levrat de ne pas donner suite à son projet d'éco-quartier au lieudit « Ste Anne ».

Pour information M. Levrat part à l'étranger et met sa propriété en location. M. le Maire doit rencontrer prochainement les locataires afin qu'ils lui exposent leur projet

### 3. Les travaux

- Ont été réalisés pendant l'été :

- A l'école bleue : la clôture avec le parking de la salle des fêtes par l'entreprise Blot-Chauvin et le remplacement du chauffe eau par JPEC
- A l'école verte : le mur de clôture par l'entreprise Biardeau montant 10 116€. Dans l'abri à vélos le mur a été piqueté contenir le salpêtre, mais comme le mur s'effrite il est nécessaire de poser un revêtement en clin.
- Peinture des portes de l'église, et du mobilier urbain réalisé par S. Amiot. Il a aussi nettoyés tous les lampadaires des lotissements et repeint le mobilier urbain en bois. M. le Maire souligne qu'il a donné toute satisfaction pendant ses heures d'intérêt général..

- Le marché du parking avec la Colas a été signé pour un montant HT de 45 749.69. Les travaux doivent commencer le 14 septembre.

Une subvention de 30% soit 15 043€ au titre de la DETR nous a été notifiée.

Profitant de ces travaux, la place de parking handicapé sera matérialisée sur le parking de la salle des fêtes, et la grille d'avaloir des eaux de pluie sera changée. Egalement, le revêtement de la cour de l'école verte pourrait être rechargé

- Mme Drouineau expose au conseil avoir pendant l'été, fait le point sur le bilan de l'accessibilité des bâtiments communaux, suite à l'étude A2C réalisée en 2009.

Un certain nombre de travaux ayant été réalisés particulièrement avec

l'aménagement du bourg, le bilan des indicateurs fourni par A2C laisse apparaître des résultats nettement meilleurs sur l'accessibilité entre autre de la mairie.

Sur cette base nous pourrons répondre aux obligations d'établir un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). La commission travaux devra établir un programme de travaux pour continuer à améliorer la situation

- 3 poteaux métalliques sont à changer dans le bourg suite à des chocs avec des véhicules.

4. Le point sur :

- La rentrée : Ecole bleue : 25 élèves dont 20 PS et 5 MS  
Ecole verte : 23 élèves dont 11 MS et 12 GS  
Les transports scolaires : nouveauté cette année, le conseil Départemental a décidé de les rendre payant pour les parents (49€). Les directives ayant été reçues tardivement le 9 juillet, l'organisation pour les inscriptions est donc un peu compliquée.
- Le marché : reprend le 4 septembre avec seulement la présence du marchand de légumes. Il est difficile de trouver d'autres marchands et cela risque de remettre en question sa pérennité.
- La rando du 30 août a compté 22 marcheurs une trentaine de personnes au repas. Bonne ambiance. En 2016 auront lieu de nouvelles « lutinades »

5. Questions diverses

- Le conseil municipal autorise à l'unanimité une décision modificative pour rectifier une erreur sur le chiffre de prévision budgétaire concernant la ligne « remboursement des intérêts des emprunts » :

Il a été inscrit : 12 888 au lieu de 20 712 d'où un besoin de transfert de 7824 du compte 617 au compte 6611.

- Remboursement frais Ledru (M. Ledru ne participe pas au vote)  
Le conseil autorise à l'unanimité le maire à lui rembourser les frais engagés pour la commune :  
Nom de domaine soulitré.fr jusqu'en 2020 : 41.94€  
Nom de domaine ville.Soulitré jusqu'en 2018 : 82.76  
Abonnement free de mai 2015 à avril 2016 : 24€  
Soit un total 148, 70.

6. Informations :

- Le rapport d'activité 2014 du SMIRGEOMES est disponible en mairie  
M. Clément indique que le problème de collecte des sacs jaunes perdurent.
- L'instruction depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 des autorisations d'urbanisme par la CDC de l'Huisne Sarthoise donne toute satisfaction. Chaque demande reçoit un avis et non plus un accord tacite. Le service a su répondre favorablement à une demande très urgente.
- Les listes électorales sont exceptionnellement réouvertes pour permettre aux nouveaux habitants qui s'inscriront avant le 30 septembre de pouvoir voter en décembre aux élections régionales. Les jeunes qui ont eu 18 ans ont été inscrits d'office réglementairement.
- Elections régionales : 6 et 13 décembre
- Le bornage pour le terrain Boulay avec le chemin des Prés (route du Breil) aura lieu le lundi 14 septembre. A noter que les certificats d'urbanisme de ces terrains précisent qu'ils nécessiteront un assainissement individuel.

- M. le Maire indique que le problème de l'assainissement du PLATS est toujours à revoir ainsi que quelques travaux à effectuer.
- Congés de Guylaine Séné du 7 au 18 septembre : une remplaçante assurera des permanences le lundi de 15 h à 18 h, jeudi et vendredi de 9 h à 12h.
- M. le Maire rappelle que le comité des fêtes n'ayant pas donné son bilan moral et financier ces dernières années, le conseil avait décidé de ne pas verser de subvention. Par la suite le Président a refusé le trophée offert par la commune à l'occasion de la course du 15 août et a refusé de prêter les tables pour pique nique du 29 août. Le conseil rappelle que l'octroi des subventions n'est pas automatique et répond à des principes d'attribution sous réserve de demande et exposé des projets. Le conseil précise toutefois que si les documents demandés sont fournis par le CDF, l'attribution d'une subvention peut toujours intervenir.

#### 7. Dates à retenir :

- 14 septembre 18 h : bureau de la CDC à Soultré (rosé et jus d'orange pâté rillettes)
- 17 septembre 13 h 30 salle des fêtes : conférence village et développement durable organisée par Eric Barbrel. Verre de l'amitié offert par la commune

- 19 et 20 septembre : journées du patrimoine : l'église et la Chapelle sont ouvertes de 10 h à 18 h.

- 11 novembre : banquet des anciens à préparer. Pour se faire le CCas se réunira le 14 octobre.
- Mme Drouineau expose au conseil que la rando du 29 août a eu lieu sur une partie du lutin et du verdier. Ce dernier descend jusqu'à la Belle Inutile à peu près en face de la route des notaires et débouche sur la RD. La rando a utilisé un chemin privé (qui rejoint les anciens fours à chaux) et a longé une propriété privée pour regagner le verdier. Cette jonction est intéressante car limite le parcours sur la RD. L'idée serait de contacter ces deux propriétaires pour pérenniser cette jonction. Ce serait uniquement d'une largeur de tondeuse pour les randonneurs. Accord du conseil pour consulter les propriétaires et faire une convention de passage en contrepartie de l'entretien.
- M. le Maire indique avoir rencontré un habitant de « la maison neuve » qui déplore la disparition d'une grande partie du CR 3 à la maison neuve. La commission des chemins pourrait répertorier tous les chemins qui sont abandonnés.
  - La limitation 50 km aux Thuaudières qui devait être déplacée. Le dossier n'a pas avancé.
  - Problème des rats au lotissement de la Fromenté : Véolia sera rappelé.
- prochains conseils : 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre 20h30

Séance levée à 22 heures